

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, avis vous est donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 15 avril 2025, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2025-R-AG117, le règlement numéro 2024-408 « DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES POUR LES FINS DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DE DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE ET ABROGEANT TOUTE RÉGLEMENTATION ANTÉRIEURE À CET EFFET ».

Le règlement numéro 2024-408 est entré en vigueur le 15 avril 2025, suivant l'adoption du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 23^{ième} jour du mois d'avril 2025.

Carolane Saumur-Belley

Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe